Envoyé en préfecture le 30/05/2024
Reçu en préfecture le 30/05/2024
Publié le
ID : 003-210302980-20240517-DEC202454-AU

- République Française -

VILLE de VARENNES-sur-ALLIER

Extrait du registre des décisions du Maire :

17 MAI 2024

DEC202454
FINANCES ;
Acceptation de l'offre transactionnelle dans le cadre du remboursement de la CSPE

Le MAIRE de VARENNES-sur-ALLIER,

VU le Code général des Collectivités territoriales, art. L. 2122-22,

VU la délibération du Conseil municipal n° 2020260509 en date du 26 mai 2020 donnant délégation au Maire pour intenter des actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle,

CONSIDERANT qu'en 2012, 2013 et 2014, la Commune s'est acquittée de la CSPE (Contribution au Service Public de l'Energie), taxe qui va à l'encontre du droit communautaire,

CONSIDERANT la procuration donnée le 2 mai 2014 à la SCP d'avocats Rouxel Jehannot De Bartillat pour mener toute action à des fins de remboursement des sommes indument versées,

CONSIDERANT l'offre transactionnelle émise par la Commission de Régulation de l'Energie d'un montant de 8 107.42 €,

CONSIDERANT que l'offre est conforme aux attentes de la commune,

DECIDE l'offre transactionnelle émise par la Commission de Régulation de l'Energie d'un montant de 8 107.42 €,

PUBLICATION au R.A.A.

MAIRIE DE VARENNES SUR ALLIER (ALLIER)

Roger LITAUDON